



## Effets personnels non restitués par la mère à son fils

Par **JLS07**, le **23/11/2010** à **09:04**

Bonjour,

Mon fils ainé de 14ans avait demandé à venir vivre avec moi, le JAF l'a écrit dans le jugement de divorce (juillet 2010). Le changement de domicile est applicable depuis le 1er aout, tout en gardant un droit de visite/hebergement de la mère.

Mon fils a passé ses vacances de juillet avec moi avec quelques vetements seulement (2010=année paire=1ere moitié des vacances), mais sa mère m'a écrit fin juillet pour me dire qu'elle ne voulait plus voir notre fils, ni en aout ni ultérieurement. De fait il n'est pas retourné chez sa mère en aout, il n'a donc pas pu récupérer toutes ses affaires personnelles (vêtements, livres d'ecole, pc, tel, velo, etc).

Aucune discussion possible, ni en directe ni via les avocats. Elle refuse de lui redonner tous ses effets personnels. Mon avocat dit qu'il n'est plus competent pour gerer cette affaire car mon fils et moi ne sommes pas dans la même région que mon ex. De fait ce n'est plus le même JAF qui doit gerer ce dossier.

Quelle est la procédure à suivre pour que mon fils recupere toutes ses affaires(sans avocat car trop cher..) ?

Ecrire auprès du greffier du TGI de ma région, ou auprès du JAF ou auprès du juge des tutelles? Et à quels articles du code penale dois je faire reference?

Merci beaucoup pour vos elements de réponses.

Par **mimi493**, le **23/11/2010** à **14:28**

Commencez par une LRAR de mise en demeure où vous relatez vos tentatives pour récupérer les effets personnels de votre fils, notamment ses archives et livres scolaires (un enfant a besoin de ses cours de l'année précédente). Qu'à défaut de les avoir, vous saisissez la justice.

On n'est plus là dans le cadre du JAF mais d'une personne qui détient les affaires d'une autre personne et qui refuse de les rendre (le PC n'est pas concerné, sauf si vous en avez la facture à votre nom, idem pour le vélo, le téléphone et les biens meubles, ça ne concerne que les effets personnels). Mais ce n'est pas du ressort du pénal (elle ne les a pas volés)

Hélas, vous avez été négligent en ne faisant pas ça dès août parce que maintenant, qui sait ce que sont devenues les affaires en question. Les vêtements ça se rachète, le gros problème ce sont les affaires scolaires, si elles ne sont pas parties à la poubelle.